



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/132

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE SOUTERRAINE
BT SDEEG - ZA TECHNOPOLE MONTESQUIEU**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 29

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 23 juin 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 23 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-Louise PRÉVOTEAU

Le 29 juin de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 11 mai 2023 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. BORDELAIS	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	E	M. BARRÈRE	LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. BARBAN
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	M. LEMIRE
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. TAMARELLE
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/132

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE SOUTERRAINE
BT SDEEG - ZA TECHNOPOLE MONTESQUIEU**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3 relatif à la compétence économique de la collectivité,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1321-1 et suivants relatifs aux conséquences des transferts de compétences,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2224-31,

Vu le Code de l'Énergie, notamment ses articles L.323-4 à L.323-9,

Vu le décret n°67-886 du 6 octobre 1967,

Vu les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment le Code civil en son titre IV « Des servitudes ou services fonciers »,

Vu les statuts de la CCM, et notamment son article 3-2-2 portant sur la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, et notamment sur la réalisation d'infrastructures permettant d'assurer la sécurité des déplacements d'intérêt communautaire,

Vu le décret n°2011-1241 du 5 octobre 2011 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains de distribution,

Vu le PLU de la commune de Martillac adopté le 28 juin 2022,

Vu le projet de convention et ses annexes ci-après annexées,

Vu l'avis favorable de la commission Infrastructures et Voiries en date du 2 mai 2023,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu (CCM) est compétente en matière de développement économique et de gestion des zones d'activités. Elle est gestionnaire et propriétaire du domaine public du Site Montesquieu.

Dans le cadre de son développement d'activités et la création de nouveaux bâtiments, la société RAL DIAGNOSTICS souhaite un raccordement basse tension avec une ligne 230/400 Volts.

Une demande de raccordement électrique a été faite à la CCM pour alimenter les nouveaux bâtiments de cette société. La ligne électrique sera la propriété du Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde (SDEEG) et l'entreprise qui réalisera l'étude technique est la société SPIE CityNetworks.

Pour réaliser ce raccordement, le SDEEG propose une convention de servitude pour le passage du réseau souterrain. Cette servitude s'exercera sur la commune de MARTILLAC « Impasse François Magendie », sur les parcelles cadastrées au 274 D 978 et 932 appartenant à la CCM au profit du SDEEG et permettra de relier le poste de transformation MARCO au coffret électrique existant C400 situé sur la parcelle cadastrée au 274 D 929 appartenant à l'entreprise « RAL DIAGNOSTICS ».

Le SDEEG sollicite ainsi la CCM aux fins d'autoriser la création d'une servitude sur une bande d'un mètre de large pour deux TPC 160 mm sur une longueur d'environ 110 ml.

Le SDEEG reste seul responsable de ces installations qu'il doit entretenir. La CCM s'engage à maintenir les accès disponibles aux équipes de maintenance des installations.

Le Syndicat ne prévoit pas de verser d'indemnités.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/132

**OBJET : MISE EN PLACE D'UNE SERVITUDE SOUTERRAINE
BT SDEEG - ZA TECHNOPOLE MONTESQUIEU**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Décide de la constitution d'une servitude de passage souterraine réelle et perpétuelle à titre gratuit au profit du SDEEG sur une bande d'un mètre de large sur une longueur d'environ 110 mètres linéaires. Cette servitude s'exercera sur la commune de MARTILLAC « Impasse François Magendie », sur les parcelles cadastrées au 274 D 978 et 932 appartenant à la CCM.
- Décide d'autoriser le Président à signer la convention (et éventuels avenants) relative à la mise en place de cette servitude de passage souterraine ainsi que l'ensemble des documents nécessaires au portage de ce dossier.

Fait à Martillac, le 29 juin 2023



Marie-Louise PRÉVOTEAU
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

